

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
DE FEINGS, FOUGERES SUR BIEVRE, OUCHAMPS
44, Rue Victor Drugeon
41120 OUCHAMPS**

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 30 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept août, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le 30 août deux mil seize.

L'an deux mil seize, en date du 30 août à 19h30, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth FERMAUT.

Nombre de délégués en exercice	:	15
Présents	:	10
Votants	:	11

Présents :

Mme Karine MICHOT, Mme Nicole LOUVEAU, Mme Séverine BESCHON et M. Pascal JAULIN, délégués titulaires de la commune de Feings ;

Mme Elisabeth FERMAUT, Présidente, M. Christian LABY et M. Eric MARTELLIERE, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;

Mme Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente, Mme Yolande CHERY et M. André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;

Procuration :

Mme Christiane PERON, déléguée titulaire de la commune d'Ouchamps a donné procuration à Mme Yolande CHERY, déléguée titulaire de la commune d'Ouchamps.

Ordre du jour :

- Décision modificative,
- Convention animateur sportif,
- Marché fourniture de repas le mercredi midi,
- Affaires diverses.

Section de fonctionnement
Augmentation de crédit
Chapitre 74 Somme
Article 7488 **1 000,00 €**
(Autres attributions et participations)

Section de fonctionnement
Augmentation de crédit
Chapitre 11 Somme
Article 6042 **1 000,00 €**
(Achat de Prestations de service)

Votes pour

Votes contre

abstentions

OBJET : MARCHE FOURNITURE DE REPAS LE MERCREDI
N° 58/2016

Madame la Présidente expose aux membres de comité syndical :

En date du 17 mai 2016 les membres du comité syndical se sont réunis en session ordinaire et ont pris les décisions suivantes pour le marché de fourniture de repas le mercredi midi :

- adhérer au groupement de commandes avec la ville de Contres et la Communauté de Communes Val-de-Cher-Controis pour la fourniture et la livraison de repas,
- Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- Désigner Madame Elisabeth FERMAUT, membre titulaire et Madame Karine MICHOT membre suppléant pour siéger à la commission du groupement,
- Autoriser Madame la Présidente, à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

L'avis de publication a été effectué en date du 07 juin 2016.

En date du 28 juillet 2016 la commission a procédé à l'ouverture des trois propositions.

Après étude des dossiers, les membres de la commission les ont déclarés conformes et ont procédé à la notation des sept critères : prix de la prestation, expérience de la société, performance des projets d'animation, originalité et créativité dans son ensemble, politique nutritionnelle et variété des menus, pourcentage de produits frais utilisés, adéquation du coût alimentaire selon la prestation.

Après notation des critères, les membres de la commission ont décidé d'attribuer le marché à l'entreprise API RESTAURATION CENTRE / VAL-DE-LOIRE.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité:

- entérinent la décision de la commission d'appel d'offre ;
- donnent tous pouvoirs à Madame la Présidente pour signer l'acte d'engagement avec la société API RESTAURATION ou tout autre document nécessaire pour la passation de ce marché.

Votes pour

11

Votes contre

0

abstentions

0

AFFAIRES DIVERSES

- Le TNI n'a pas pu être posé à Feings pendant les vacances car la cloison est trop fragile. Le Sivos a demandé à la Société une nouvelle étude pour pouvoir le poser sur un mur extérieur plus fixe. Les travaux préalables à la pose avaient été effectués, l'employé communal doit en attendant réinstaller le tableau blanc.
- La convention avec la commune de Fresnes pour le transport des enfants allant au centre de loisirs de Contres a été signée.
- Suite à la non réception d'internet et à la demande des enseignants de l'école de Feings, la société qui a posé l'antenne wifi s'est déplacée mais n'a constaté aucun dysfonctionnement. Le contact va être repris pour en savoir plus.
- Les travaux de l'ancien logement à Feings commenceront début octobre, il faudra prévoir au budget 2017 du sivos l'achat de matériel pour l'aménagement du local, ainsi que les frais de ménage et autres. Ce local sera mis à disposition de l'école début 2017. L'accès handicapé se fera côté mairie.
- Madame Nina CHAVY sera la nouvelle directrice et enseignante de l'école de Feings.
- 2 enseignantes à mi-temps remplaceront Mme CHASSET pendant son année de formation dans la classe de GS/CP à Fougères sur Bièvre.
- A Ouchamps, pendant les travaux de la mairie, la salle des fêtes et le terrain attenant restent disponibles pour les activités scolaires et périscolaires.
- Le ballon d'eau chaude de la cantine d'Ouchamps a été changé pendant les vacances.

La séance est close à 20H20.